



Bottens, le 4 février 2019

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2019-01

relatif à la

Demande de crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble d'occupation mixte, commerce et habitation

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet et Michel Panchaud, s'est réunie le 28 janvier, afin de statuer sur l'objet en titre.

Elle s'est entretenue avec Laurent Imoberdorf, syndic, qui a donné quelques compléments d'informations sur les modalités convenues avec l'Etat de Vaud, lors de l'achat de ce bâtiment et le remercie.

En préambule, la Commission précise que :

- L'achat du battoir était prévu pour les locaux de l'employé communal, ainsi que pour le rangement des machines, non pas pour la création d'une UAPE.
- Il est aussi à noter que le préavis présenté pour cette acquisition est le 2017-07, non pas le 2017-17.

La Commission de finances considère qu'il est judicieux d'engager l'étude concernant la réhabilitation du battoir. Par ailleurs, la transformation de ce bâtiment figure déjà sur le plan d'investissements 2019-2022.

La dépense de CHF 20'000.- pour cet objet peut être assumée par le ménage communal.

Conclusion :

- Vu le préavis municipal N° 2019-01 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

1. D'accorder à la municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 20'000.- pour le crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble d'occupation mixte, commerce et habitation.
2. D'utiliser prioritairement les fonds propres de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire.
3. D'amortir cet investissement par le compte n° 3541.330 sur une période de 30 ans, la première fois au budget de l'année qui suivra la clôture du projet ;
4. D'amortir ce montant par le compte de fonctionnement en cas de refus du projet.

Les membres de la Commission des finances incorpore



David Bailly, Président



Patrick Oyon



Hervé Pittet



Michel Panchaud, Rapporteur